

### LES + DE LA FORMATION

- + Vous saurez ce qui est de votre responsabilité dans la mise en place de l'accord de branche pour répondre aux obligations de votre entreprise.
- + Vous pourrez mieux solliciter l'aide d'HandiEM pour mettre en place votre politique handicap.



2H30



à distance

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

**Connaître** vos obligations en matière de politique handicap.

**Faire un point** sur la politique handicap de la branche liée aux nouvelles dispositions de l'accord collectif du 21 juillet 2022.

**Acquérir** des clés pour contribuer aux engagements de l'accord de branche.

**Connaître** HandiEM et ses offres de service.

**PUBLIC** : Référénts handicap, Directeurs des Ressources Humaines, Responsables des Ressources Humaines et Responsables des Relations Sociales des entreprises du médicament.

### PROGRAMME

**Le cadre légal : les clés pour connaître vos obligations**

**La politique handicap de la branche : une opportunité ?**

**Les engagements de l'accord de branche en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap 2023-2025**

#### L'offre de services HandiEM

Dispositifs d'aides au bénéfice des salariés et des entreprises :

- Le maintien dans l'emploi
- L'embauche
- Le pilotage et la mobilisation des parties prenantes

### INTERVENANTS :

- Céline GRELIER, Responsable mission handicap de la branche HandiEM
- Quentin DERVIEU, Juriste droit social au Leem ou Céline LE BOEUF, Responsable des relations du travail au Leem.
- Yolène BLANCHARD, conception pédagogique et coordination technique

**PÉDAGOGIE** : Une méthode pédagogique innovante et interactive.  
Formation à distance, interactive et participative.

**PRÉREQUIS** : Ces formations sont dédiées uniquement aux entreprises du médicament (IDCC 176)

